



# Union Fédérale de la Santé Privée.

F H P

## Compte rendu de la Commission Mixte Paritaire FHP du 11 avril 2013

### GRILLE DES SALAIRES

Le représentant du ministère (DGT) intervient sur les moyens et la méthode de travail pour établir une nouvelle grille de classification. Il s'agit d'une présentation générale de ce que peut être une grille de classification. La première étape est d'élaborer un état des lieux de l'existant. La grille doit être évolutive et permettre l'évolution des carrières. Il s'agit d'établir un système lisible, équitable et attractif. Les étapes sont les suivantes :

- Identification des contenus du travail et des métiers, des emplois ou des qualifications propres à la branche. Cette étape doit prendre en compte l'évolution de l'emploi.
- Construction d'une hiérarchisation professionnelle.
- Promotion et déroulement de carrières (VAE, formation).
- Négociation des salaires par métiers. Les grilles de classification doivent être renégociées tous les 5 ans en tenant compte du principe de l'égalité homme-femme, La CGT fait état de la proposition du défenseur des droits, qui pourrait intervenir dans une négociation sur classification. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des partenaires.
- Régulation du marché du travail, en facilitant par référence à un instrument unique, la mobilité professionnelle intra-branche.

### NEGOCIATION SUR LES SALAIRES CONVENTIONNELS 2013

Lors d'un long monologue du président de la CMP, explique que la COMEX (organe dirigeant de la FHP) a refusé toute augmentation de la valeur du point en 2013. La baisse des tarifs, en MCO (-1,7%) en SSR et en psychiatrie, qui ne sont toujours pas communiqués, seraient la raison de cette décision.

Quant au crédit d'impôts promis par le gouvernement, les modalités ne seraient pas assez claires à ce jour pour que les employeurs puissent en tenir compte dans les résultats 2013.

D'ailleurs, la FHP a introduit un recours en Conseil d'Etat contestant le fait que si les établissements FHP étaient éligibles au crédit d'impôt, ils le seraient par une baisse de la tarification due à la concurrence.

Depuis des années et quelque soit la conjoncture, la FHP a toujours, avec la plus parfaite mauvaise foi, refuser d'accorder aux salariés une juste rémunération. Aujourd'hui dans la branche de la santé que les salaires sont les plus bas. Le président de la CMP FHP regrette la disparité des rémunérations dans le secteur et admet que c'est le résultat de plusieurs années de blocage de la valeur conventionnelle du point. Pourtant, la décision est de poursuivre cette politique antisociale.

Selon la FHP, la solution serait d'accélérer la négociation sur la classification.

Une simulation a déjà été lancée dans 400 établissements.

#### **LA CGT DEMANDE EN QUOI CONSISTE CETTE SIMULATION ET POURQUOI LES PARTENAIRES N'EN ONT PAS EU CONNAISSANCE.**

La représentante du ministère rappelle que dans une négociation l'ensemble des partenaires doit être au même degré d'information, ce qui n'est pas le cas. Elle souligne aussi que 11 coefficients sont en dessous du SMIC et que ce problème doit être résolu.

L'ensemble des Organisations Syndicales demande une suspension de séance et juge que les négociations ne sont pas loyales.

Les 5 Organisations Syndicales exigent que les documents concernant la simulation d'une nouvelle grille de classification leur soient communiqués 10 jours au moins avant la prochaine réunion.

Elles engagent légalement le Président de la CMP FHP à consulter à nouveau la COMEX sur l'augmentation de la valeur du point.

Les 5 Organisations Syndicales ont rédigés un Communiqué de Presse (CF. en annexe) reprenant leurs exigences.